



## BAREME D'HONORAIRES AU 20/10/2020 IMMOBILIER D'HABITATION

**TRANSACTION** (Les honoraires sont inclus dans les prix de vente affichés sur l'ensemble de nos supports – TVA en cours : 20%)

Montant net vendeur	Honoraires en % TTC calculés sur le montant de la vente à la charge de l'acquéreur ou du vendeur en fonction du mandat
Inférieur à 40.000 €	Forfait de 2000 € TTC
De 40.001 à 100.000 €	5 % TTC
De 100.001 € à 650.000 €	4% TTC
De 650.001 € à 800.000 €	3,5 % TTC
Au-delà de 800.001 €	3 % TTC

### LOCATION

Zone très tendue :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

Zone tendue :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

Hors Zone :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail 8 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

ETATS DES LIEUX (toutes zones)

A la charge du propriétaire : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée

A la charge du locataire : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée